

LOI SUR LA RÉCONCILIATION

RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

PRÉPARÉ PAR RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD MANITOBA

SEPTEMBRE 2018



Sommaire : Le chemin de la réconciliation au Manitoba

Relations avec les Autochtones et le Nord Manitoba a le plaisir de présenter le troisième rapport d'étape annuel sur la réconciliation. Cette année, le rapport met l'accent sur les thèmes des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), qui visent à corriger les torts causés par les pensionnats indiens et à faire progresser la réconciliation au Canada. Le gouvernement du Manitoba fait état des mesures qu'il a prises en s'inspirant des deux grandes catégories portant sur l'héritage et la réconciliation que la CVR a présentées dans son rapport final intitulé, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*

La section sur l'héritage (*Legacies*) énonce les efforts déployés par le gouvernement du Manitoba pour remédier aux disparités qui existent entre les Autochtones et les non Autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques de la province. Nous avons collaboré avec beaucoup de fournisseurs de services et organismes différents pour mettre en évidence les lacunes dans les domaines suivants : protection de l'enfance, éducation, langue et culture, santé et justice.

La section sur la réconciliation (*Reconciliation*) fait état de notre travail constant visant à établir et à entretenir des relations mutuellement respectueuses entre les Autochtones et les non Autochtones, et à créer une société plus équitable et plus inclusive. En partenariat avec de nombreuses autres organisations, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans les nombreux domaines énoncés dans les appels à l'action de la CVR.

En nous tournant vers l'avenir, les progrès réalisés par le gouvernement du Manitoba à l'égard de la réconciliation contribueront à définir les priorités et le cadre de travail de la réconciliation au Manitoba. Notre gouvernement reste déterminé à collaborer avec les nations et les peuples autochtones à l'établissement de ce cadre pour guider l'élaboration d'une stratégie de réconciliation dans notre province.

Contexte

Le 2 juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié son rapport intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, qui comportait notamment 94 appels à l'action adressés aux gouvernements, aux églises, aux organisations et à l'ensemble des Canadiens. Elle a publié un rapport final le 15 décembre 2015.

En mars 2016, la Loi sur la réconciliation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba. Elle fait état de l'engagement du gouvernement à l'égard de la réconciliation, guidé par les appels à l'action de la CVR ainsi que par les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le terme « réconciliation » s'entend du processus continu d'établissement et de maintien de relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones qui permet d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive. Les efforts de notre gouvernement à l'égard de la réconciliation sont guidés par les principes suivants que sont le respect, la collaboration, la compréhension et l'action :

Respect : La réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones. Le respect repose sur la connaissance et la reconnaissance de leur histoire et la valorisation de leurs langues, cultures, pratiques et traditions juridiques.

Collaboration : La réconciliation est fondée sur la collaboration avec les nations et les peuples autochtones.

Compréhension : Les efforts déployés en vue d'une compréhension accrue des relations historiques et contemporaines entre les peuples autochtones et non autochtones ainsi que les espoirs et les aspirations des nations et des peuples autochtones contribuent à la réconciliation.

Action : La réconciliation progresse grâce à des mesures concrètes et constructives qui améliorent les relations actuelles et futures entre les peuples autochtones et non autochtones.

L'engagement du Manitoba à l'égard de la réconciliation vise particulièrement à redresser les torts persistants et de longue date ayant découlé des pensionnats et à réconcilier les peuples

autochtones et non autochtones du Manitoba. Le travail de la CVR et le courage des survivants qui ont fait part de leurs expériences servent d'important catalyseur de changement. Comme la réconciliation occupe depuis longtemps une place importante au Manitoba, nos efforts s'inspirent également des pratiques exemplaires au sein du gouvernement, des partenariats avec les Premières Nations, la Nation métisse et d'autres communautés autochtones, ainsi que du travail des organisations et des gouvernements autochtones.

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation. Conformément aux dispositions de cette Loi, Relations avec les Autochtones et le Nord Manitoba publie un rapport annuel pour surveiller les progrès du gouvernement à l'égard de la réconciliation. Ce rapport fait état d'une responsabilité collective qui se manifeste par les nombreux partenariats entre le gouvernement du Manitoba, les communautés et organisations autochtones ainsi que les fournisseurs de services privés et à but non lucratif qui collaborent pour promouvoir la réconciliation au Manitoba. Comme la CVR le préconise, il est fondamental de partager la responsabilité de la réconciliation pour redresser les torts du passé, pour guérir et pour parvenir à la réconciliation des nations.